

**2008/993 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit de la Biennale de la Danse 2008 dans le cadre de l'article 34 de la Loi de Finances rectificative pour 1995** (Direction de la Gestion) (BMO du 15/12/2008, p. 2200)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)